

e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

N°20

FÉVRIER / MARS 2016

MARIGOT

LA COM LANCE LA ZONE BLEUE DE STATIONNEMENT

La zone bleue de stationnement dans le centre-ville de Marigot est expérimentée à compter du 1er mars 2016. Il s'agit dans un premier temps d'expérimenter ce dispositif, visant à fluidifier le stationnement en centre-ville. La population est invitée à participer activement au bon fonctionnement de la zone bleue, afin d'optimiser le partage des places de parking et de faciliter l'accès aux commerces et aux services.

La Zone Bleue est avant tout une démarche citoyenne. La collectivité de Saint-Martin - Pôle de Développement Durable présidé par le 1er vice-président Guillaume Arnell - a choisi de lancer la phase d'expérimentation de la zone bleue de stationnement dans le centre-ville de Marigot, à partir du 1er mars 2016. Le mois de mars servira surtout à distribuer le disque de stationnement aux automobilistes et à leur laisser le temps de



LA COLLECTIVITÉ INSTAURE LE MICROCRÉDIT PERSONNEL

(page 4)



RECENSEMENT DU PATRIMOINE BÂTI

(page 5)





L'édito de la Présidente

C'est avec la mise en place de la zone bleue de stationnement dans le centre-ville de Marigot, que nous débutons ce mois de mars 2016.

La zone bleue va permettre un turn-over des stationnements dans le centre, entre 8h et 18h, du lundi au samedi, dans le but d'offrir aux touristes l'opportunité de se garer plus facilement et de dynamiser l'économie. Cela nous demande un effort car c'est un bouleversement de nos habitudes, mais je vous demande de vous associer à ce dispositif et de lui donner toutes ses chances de réussite. C'est un devoir citoyen que d'apporter sa contribution à ce dispositif en faveur des commerces de Marigot, et je vous encourage à le respecter.

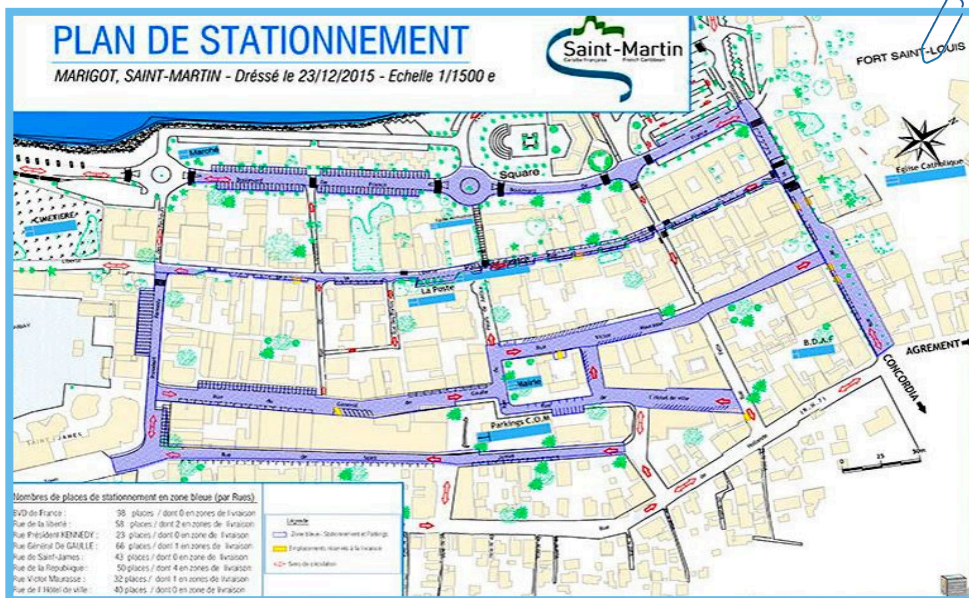
Dans le domaine du social, la collectivité a signé une convention avec La Banque Postale et la Caisse des dépôts et consignations, le 1er février 2016 qui instaure le microcrédit personnel à Saint-Martin. Deux ans auront été nécessaires au pôle Solidarité & Familles pour mettre en œuvre ce dispositif qui existe partout en France. Les banques ont toutes refusé, sauf La Banque Postale et nous l'en remercions. Désormais, les personnes à revenus modestes seront en mesure de faire un prêt personnel pour financer des achats utiles pour le foyer. Les démarches sont à effectuer auprès de la Direction de l'inclusion sociale de la Collectivité. C'est un pas important pour nos compatriotes les plus modestes.

Dans le domaine du patrimoine culturel, la Collectivité, sous l'égide de la Direction des Archives territoriales et du Patrimoine, a décidé de recenser son patrimoine bâti. Il s'agit des maisons bourgeoises, des anciennes plantations, des églises, des murs en pierre sèche, les bâtiments publics, tout ce qui constitue la richesse bâtie du territoire. Le but est de les recenser pour ensuite les protéger et les valoriser. La population est invitée à faire un bon accueil aux recenseurs de ces édifices, qui seront sur le terrain de début mars à fin mai.

A l'approche des fêtes de Pâques, je voudrais encourager la population à la protection de nos plages. La collectivité passera sur les plages pour sensibiliser les campeurs au respect de l'environnement, elle mettra des poubelles à leur disposition, et je demande à tous ceux qui vont se rendre sur la plage à Pâques, de nettoyer leur campement avant de partir et de laisser la plage propre.

Je sais pouvoir compter sur votre civisme.

Très bonnes fêtes de Pâques à tous !



se familiariser avec le dispositif.

Le vice-président Guillaume Amell a donné une conférence de presse, vendredi 26 février 2016, afin d'annoncer les modalités du dispositif et d'inviter la population à changer ses habitudes de stationnement en centre-ville. La notion de partage des places de parking est au cœur de ce dispositif visant à dynamiser l'économie de Marigot. La zone bleue est la première mesure concrète du projet de redynamisation du centre-ville de Marigot, initié par la Collectivité en 2014.

La phase d'expérimentation qui durera jusqu'à fin mai 2016 permettra aux automobilistes de se procurer le disque de stationnement auprès des services de la Collectivité à Marigot, et de se familiariser avec le fonctionnement de la zone bleue.

7h – 19h : Navette gratuite entre le centre-ville et le parking de Galisbay

Une navette gratuite fera la liaison entre le parking de Galisbay jusqu'au rond-point du marché, de 7h à 19h, du lundi au samedi (sauf les dimanches et jours fériés). Départ des navettes toutes les 10 minutes.

La collectivité encourage les personnes travaillant dans le centre-ville de Marigot à stationner sur le parking de Galisbay et à utiliser la navette pour accéder à leur lieu de travail. La police territoriale assurera une surveillance régulière du parking de Galisbay.



Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Aline Hanson

RÉDACTION DES TEXTES ET PHOTOS : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

COPYRIGHT : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Marnasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr

Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

Zone Bleue : Mode d'Emploi



QU'EST-CE QUE LA ZONE BLEUE ?

- Une zone de stationnement réglementée par la durée et entièrement gratuite
- Durée limitée de stationnement indiquée par un disque de stationnement horaire (1h30)
- Seules les places de parking publiques sont concernées par la zone bleue

PANNEAU P : La zone bleue est matérialisée par un marquage au sol de couleur bleue et par l'installation de panneaux de signalisation aux entrées et sorties de la zone.

PANNEAU HANDICAPÉ OU PLACES RÉSERVÉES : Les places de stationnement privé et les places de parking réservées (places handicapées, zones de livraison, et places réservées aux bailleurs de fonds) ne sont pas assujetties au stationnement à durée limitée de la zone bleue.

OÙ SE TROUVE LA ZONE BLEUE ?

- Rue de la République
 - Rue de la Liberté
 - Rue du Président Kennedy
 - Rue du Général de Gaulle
 - Rue Victor Maurasse
 - Rue de Saint-James
 - Rue de l'Hôtel-de-ville
 - Boulevard de France (des places N° 1 à la rue des Pêcheurs)
- Ces rues sont matérialisées par un marquage au sol de couleur bleue.

QUI DOIT APPLIQUER UN DISQUE DE STATIONNEMENT ?

Tout conducteur qui stationne son véhicule sur une place située sur la zone bleue entre 8h et 18h (du lundi au samedi, sauf dimanche et jours fériés) doit utiliser le disque de stationnement horaire en mentionnant l'heure de son arrivée, y compris les motos, vélos, motocyclettes, scooters, quads. La durée maximum de stationnement autorisé en zone bleue est d'1h30. Le disque doit être apposé visiblement sur la face intérieure du pare-brise avant gauche du véhicule. Le disque doit être conforme au modèle agréé retenu par la collectivité de

Saint-Martin.

OÙ SE PROCURER LE DISQUE DE STATIONNEMENT ?

Les disques de stationnement en zone bleue seront mis à disposition du public à partir du 1er mars 2016 :

- A l'hôtel de la Collectivité à Marigot
- Auprès de la police territoriale à Marigot
- Dans les stations-service : Blue Point à Galisbay, Best Buy Gas à Quartier d'Orléans, Boat services Station à Sandy Ground, Delta Petroleum à La Savane, Quartier d'Orléans, et les stations Cadisco de Sandy Ground, baie Nettlé et Baie Orientale.

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DE LA ZONE BLEUE

- Utiliser un disque agréé zone bleue (au 1er janvier 2012)
- Ne pas dépasser la durée de stationnement autorisée
- Porter au disque des indications horaires exactes

Le lancement opérationnel de la zone bleue sera assorti d'une période de sensibilisation d'un mois (mars 2016) pendant laquelle les contrevenants se verront apposer sur leur pare-brise un message d'avertissement par les policiers territoriaux, leur rappelant le règlement du stationnement en zone bleue. Au-delà de cette période, l'absence de disque et le dépassement de la durée limite de stationnement seront sanctionnés par une amende forfaitaire de 17 € pouvant aller jusqu'à l'enlèvement du véhicule pour stationnement gênant. Les frais de déplacement et de transport à la fourrière seront alors à la charge du contrevenant.

STATIONNER EN PÉRIPHÉRIE DE LA ZONE BLEUE

L'organisation du stationnement dans les parkings de la périphérie du centre-ville de Marigot contribue à optimiser le stationnement en zone bleue des touristes et des personnes souhaitant accéder aux commerces et services. Ainsi, les parkings de Bellevue, Morne Rond (entre Marigot et Sandy Ground) et Galisbay sur le front de mer, peuvent être utilisés par les automobilistes pour stationner leur véhicule à l'extérieur de la zone bleue.

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre participation active à la réussite de ce dispositif de réglementation du stationnement.

1) LES ACTIONS CONCRÈTES DE LA COM...

Les mercredis de l'info en faveur des personnes âgées

Le pôle Solidarité & Familles de la Collectivité de Saint-Martin - Direction de l'Autonomie des personnes - en collaboration avec le Conseil de quartier n°6, a proposé une soirée d'information sur les droits des personnes âgées, ainsi que les personnes en situation de handicap, dans le cadre de la manifestation « Les Mercredis de l'Info ». Cette initiative s'est tenue le mercredi 17 février 2016 dans la salle de la MJC de Sandy Ground.

Lors de cette réunion publique, les services de la Collectivité ont informé les personnes présentes sur les aides sociales en faveur des retraités, mais aussi des personnes en situation de handicap, ils ont répondu aux questions des administrés. Divers sujets ont été abordés durant cette soirée publique au cœur du quartier, les administrés étant en demande d'information.

La 2e vice-présidente Ramona Connor, en charge du portefeuille social, a pris la parole pour aborder plus en profondeur la question des droits des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées dans la société. Elle a également pris le temps d'évoquer plus largement les questions liées à la santé publique et notamment à la protection des personnes plus faibles face aux maladies du moustique, comme la Dengue, le chikungunya et maintenant le zika.

D'autres rendez-vous d'information auprès des administrés seront organisés dans le courant de l'année



2016, dans le cadre de la manifestation Les Mercredis de l'Info, initiée par la Direction de l'Autonomie et des Personnes du Pôle Solidarité & Familles de la Collectivité.

MICROCRÉDIT PERSONNEL :

Un coup de pouce pour les personnes en difficulté

La collectivité de Saint-Martin a longuement œuvré pour que les personnes à revenus modestes puissent bénéficier du microcrédit personnel, un dispositif social existant partout en France, mais qui a peiné à voir le jour à Saint-Martin. C'est désormais chose faite, grâce à la détermination de la vice-présidente Ramona Connor et au partenariat conventionnel, signé par la Collectivité, lundi 1er février 2016, avec la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il aura fallu deux ans à la vice-présidente Ramona Connor, en charge du portefeuille social, et ses équipes, pour parvenir à instituer le microcrédit personnel sur le territoire. De nombreuses banques ont refusé ce partenariat et c'est finalement la Banque Postale et la CDC qui ont accepté d'accompagner les familles saint-martinoises, chacune à hauteur de 50% du financement total. Le microcrédit personnel, c'est un prêt allant de 300 à 3000€ (taux d'intérêts 4% - remboursement jusqu'à

36 mois) accordé via une demande à formuler auprès du Pôle Solidarité & Familles de la Collectivité - Direction de l'inclusion sociale - à des personnes ayant la capacité de rembourser un emprunt, mais n'étant pas en mesure de recourir au système bancaire classique. La Caisse des dépôts et consignations a par ailleurs accordé une subvention de 10 000€ à la collectivité, afin qu'elle puisse structurer ce nouveau service à la population. C'est auprès du pôle Solidarité & Familles de la Collectivité (Concordia) qu'il faut présenter sa demande de prêt. Les chômeurs, tout comme les bénéficiaires du RSA, les jeunes, les personnes âgées, les salariés en CDD ou intérimaires, sont prioritaires pour le microcrédit personnel. Ces prêts peuvent financer des soins médicaux (dents, lunettes, etc.), une formation professionnelle, une réparation, l'achat d'appareils électroménagers, etc.

Interrogé sur cette avancée notable en faveur des plus démunis, la vice-présidente Ramona Connor a salué « ce pas important dans la politique sociale de la collectivité », rappelant que « le territoire comportait de nombreuses familles précaires, ayant besoin de cet accompagnement financier ».



« C'est précisément pour réduire les inégalités entre les citoyens, et aussi pour solutionner le phénomène d'exclusion bancaire, et donc d'exclusion sociale, que la Collectivité de Saint-Martin a décidé par délibération du conseil exécutif, le 1er décembre 2015, de mettre en place le dispositif du microcrédit personnel sur le territoire », a-t-elle ajouté.

La directrice régionale de la Banque Postale, madame Michèle Paolini, et le directeur régional de la CDC, monsieur Richard Curnier, ont tout à tour indiqué leur soutien à ce dispositif en faveur des personnes précaires. A l'issue de la signature des conventions actant officiellement ce partenariat, la présidente Aline Hanson est venue saluer les partenaires et les a félicités pour cette belle avancée sociale dont Saint-Martin devait bénéficier, au même titre que de nombreux départements de métropole et aussi de l'outre-mer.



Le Week-end de Pâques arrive, pensez à la propreté des plages !

La Collectivité de Saint-Martin informe la population que des bennes permettant de collecter les déchets du week-end pascal seront installées sur les plages du Galion et de Grandes Cayes, dès le jeudi 24 mars, veille du week-end pascal, et jusqu'au mardi 29 mars 2016.

La Collectivité organise également une distribution gratuite de sacs poubelles en faveur des campeurs. Cette distribution se fera conjointement le jeudi 24 mars 2016 par les agents de l'entreprise d'insertion E.M.E. et des agents de la Collectivité de Saint-Martin ; Ils seront sur le terrain, notamment au Galion et à Grandes Cayes, pour sensibiliser les campeurs au respect de la plage et aux consignes de propreté à observer avant de quitter son lieu de pique-nique.

La Collectivité appelle au civisme de tous, afin que les belles plages saint-martinoises soient respectées. Merci de ramasser tous vos déchets avant de quitter vos campements.

Ayez le bon geste ! Dans l'intérêt de tous, la Collectivité de Saint-Martin compte sur vous !



Les déchets ramassés en 2015 par la Collectivité, après le week-end pascal

La collectivité a décidé de recenser le patrimoine bâti de Saint-Martin !



coles industrielles

- Les puits
- Les églises
- Les bâtiments publics
- Les cimetières et tombes privées
- Les ensembles à vocation touristique
- Les anciennes fortifications ou systèmes de défense
- Les salines
- Les ruelles ou aménagements urbains caractéristiques de Saint-Martin

Dans un premier temps, c'est le secteur de Marigot qui sera recensé. Les bâtiments pourront faire l'objet de photographies, de mesures et relevés d'architectes.

Les six conseils de quartier ont été associés à cette opération, afin qu'ils puissent accompagner la Collectivité en informant la population.

A terme, l'objectif de ce recensement pour la collectivité est de mieux connaître son territoire pour pouvoir ensuite mettre en œuvre sa politique culturelle de conservation et de valorisation. Cette démarche scientifique permettra de mieux appréhender les éléments qui composent notre richesse patrimoniale et de guider l'action publique.

La participation des Saint-Martinois à cet inventaire culturel est essentielle, la Présidente Aline Hanson demande à la population de réserver le meilleur accueil aux prestataires en charge de ces travaux

C'est une grande première ! La Collectivité de Saint-Martin va lancer dès le 1er mars 2016 le recensement scientifique du patrimoine bâti du territoire, dans le but d'identifier, de connaître et de valoriser son héritage historique et culturel. Ce travail s'effectue sur une période de trois mois, en mars et avril et mai 2016.

Ce recensement patrimonial va ainsi donner lieu à des prospections et des observations sur le terrain qui seront menées par deux prestataires choisis par la Collectivité. Il s'agit des entreprises Robin-Clerc et Art2, respectivement représentées par mesdames

Michèle Robin-Clerc, architecte urbaniste expert, et Elisabeth Dandel, historienne de l'art, spécialiste de l'inventaire culturel. La prospection aura lieu sur l'ensemble du territoire, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, sur le littoral et les mornes, dans tous les quartiers et lieux-dits de Saint-Martin.

Les éléments patrimoniaux concernés par ce recensement sont :

- Les murets en pierre sèche
- Les cases
- Les maisons dites « bourgeoises »
- Les anciennes plantations ou exploitations agri-

Le Forum de l'entreprise et des métiers a misé sur les filières de l'énergie

La Collectivité de Saint-Martin, associée à l'Etat, la CCISM, Initiative Saint-Martin Active et Pôle Emploi, a organisé le Forum de l'entreprise et des métiers de demain, le mardi 16 février 2016, à la CCISM, sur le thème des filières de l'énergie.

Par cette initiative, la collectivité de Saint-Martin et ses partenaires viennent soutenir la création d'entreprises et la création d'emplois, dans un contexte économique tendu, où les secteurs émergents ont la possibilité d'offrir des débouchés professionnels. Le Forum a donc pour objet de relayer ces débouchés potentiels auprès de la jeunesse et des acteurs économiques du territoire. Le Forum de l'entreprise a donc joué un rôle d'informateur autour des nouvelles opportunités qui s'offrent à la jeunesse et aux entreprises locales.

Le vice-président Wendel Cocks, en charge du développement économique du territoire, a rappelé les enjeux de notre Collectivité d'outre-mer, et insisté sur l'engagement de la Collectivité auprès des entreprises et plus particulièrement des jeunes porteurs de projet.

Pour informer au mieux les chefs d'entreprise et les porteurs de projets sur ces pistes nouvelles et leur donner l'envie d'évoluer vers de nouveaux secteurs économiques porteurs, la Collectivité de Saint-Martin, l'état, la CCISM, Pôle Emploi et Initiative Saint-Martin ont choisi un thème d'avenir : les filières de l'énergie, qui s'inscrivent dans une politique de développement durable du territoire, impulsée par la Collectivité de Saint-Martin.

Le Forum de l'entreprise et des métiers sera renouvelé ces cinq prochains mois, de février à juin, sur des thèmes différents à chaque fois. La première édition a consisté en une série de cinq ateliers-conférences animés par des professionnels spécialisés, avec la prise de parole d'intervenants du secteur des énergies nouvelles, tels qu'EDF, la Réserve Naturelle de Saint-Martin et le bureau d'études Créocéan.

Les personnes présentes ont eu la possibilité de s'informer sur les mesures desti-

nées à lever les freins à l'embauche et favoriser le développement de l'économie locale dans les petites entreprises.

La Collectivité de Saint-Martin et ses partenaires remercient l'ensemble des participants au premier Forum de l'entreprise et des métiers de Demain, une initiative qui aura permis de confronter les talents et les idées.



Mise au point du vice-président Arnell sur les carbets d'orient bay

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Les Carbets d'Orient Bay », le vice-président Guillaume Arnell, en charge du Pôle de Développement Durable de la Collectivité, a tenu une conférence de presse, le vendredi 26 février, afin de faire le point sur l'installation des exploitants sur la parcelle publique AW34. Une grande majorité d'entre eux a signé son AOT avec la Collectivité, et est actuellement en cours d'installation et le site commence à prendre une belle tournure.

Les techniciens de l'Urbanisme ont effectué des visites de terrain régulières ces dernières semaines, afin d'accompagner les exploitants dans leur installation. La direction de l'urbanisme a aussi pris garde à ce que les directives de la Collectivité en matière de construction sur le domaine public soient respectées. La collectivité s'est par ailleurs engagée à régler les quelques dysfonctionnements signalés par les exploitants.

Cette conférence de presse a été l'occasion pour le 1er vice-président de porter la voix de la collectivité et de remettre les choses dans leur contexte. Le vice-président a, en effet, dénoncé l'instrumentalisation politique des carbets d'Orient Bay mise en œuvre par certains opposants pour déstabiliser la mandature. En réalité, la situation des carbets est bien meilleure que certains veulent bien le faire croire... La quasi-totalité des trente exploitants a débuté son activité commerciale et se dit satisfait de sa situation. Seuls trois réfractaires refusent toujours de signer leur contrat d'AOT avec la collectivité, prétextant un loyer mensuel trop élevé, des travaux supplémentaires trop coûteux et des problèmes de normes, qui en réalité n'existent pas.

Comme l'a indiqué le vice-président Arnell, la collectivité a effectivement autorisé les exploitants qui le souhaitent à construire un bar et un appentis de terrasse, mais il va de soi que ces investissements sont à leurs frais.

Pour ce qui est des loyers, la collectivité a offert les mois de janvier et février pour pallier les deux mois de retard dans la livraison du chantier. Réuni en séance, le mardi 02 février 2016, le conseil exécutif a entériné une baisse substantielle du loyer des restaurants, qui sera désormais facturé 2200€ par mois, tandis que le loyer d'une grande boutique a été fixé à 1400€ par mois. Le loyer d'une petite boutique est resté inchangé à 1000€/mois tout comme le loyer des petits carbets à 100€/mois, et le loyer des Watersports à 600€/mois.

L'effort consenti par la Collectivité est le signe d'une écoute particulièrement attentive aux doléances des exploitants, à charge pour eux désormais de se montrer tout aussi assidus dans le règlement de leur loyer mensuel et le reversement des taxes territoriales de leur entreprise à la Collectivité.

Le vice-président tient, par ailleurs, à préciser à chaque exploitant qu'il convient de respecter les parties communes et l'espace de son voisin. En effet, chaque carbet (boutique ou restaurant) est assorti par contrat d'une terrasse privative, dont l'exploitant a la jouissance et sur laquelle il peut disposer les éléments de son commerce. C'est en agissant en bonne intelligence commerciale que chaque établissement pourra se développer et contribuer par son professionnalisme à créer une atmosphère agréable pour les visiteurs. La Collectivité sait pouvoir compter sur la bonne volonté de tout un chacun pour faire des carbets une zone touristique accueillante et incontournable sur la baie orientale.

La Collectivité attend que les derniers exploitants



signent leur contrat et exploitent leur restaurant. « Il serait dommage de devoir donner leur AOT à quelqu'un d'autre ».

Le système de sous location qui a été exercé illégalement par certains titulaires d'une AOT pendant plusieurs années sans reverser aucun loyer à la collectivité, est désormais révolu.

« Le temps des enfants gâtés a assez duré ! », s'est exclamé le 1er vice-président, « le bien public doit pouvoir profiter à tous et non pas à quelques privilégiés, comme ce fut le cas du temps de la commune. Il est temps que les trois derniers attributaires viennent régulariser leur situation ».

Alors que la collectivité a dû faire une sélection parmi plus de 80 candidatures, elle continue à recevoir des demandes pour occuper les carbets, c'est dire l'attraction qu'a suscité ce programme de la Collectivité auprès des professionnels du tourisme.

La Collectivité souhaite désormais voir ce programme public monter en puissance pour devenir une véritable valeur ajoutée sur cette zone hautement touristique de Saint-Martin. L'institution restera attentive à la bonne marche des carbets, et souhaite à l'ensemble des commerçants une belle réussite dans leurs projets respectifs.



2) LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU MOIS

La Présidente et la préfète encouragent la brigade verte à poursuivre ses efforts !



La Présidente Aline Hanson et la Préfète Anne Laubies ont reçu les 20 brigadiers de la brigade verte, le vendredi 22 janvier 2016, en collectivité, afin de les féliciter pour les premiers résultats obtenus dans le nettoyage du littoral. Chargés de débarrasser les plages des algues Sargasses, les brigadiers ont été encouragés dans leur mission de service public.

Encadrés par le centre Symphorien d'insertion de Quartier d'Orléans, présidé par madame Rousseau, les 20 brigadiers verts sont ainsi déployés sur les plages du littoral nord et nord-est de Saint-Martin, avec l'objectif de ramasser les algues qui s'échouent en bord de mer et polluent le paysage. Cette pollution marine est non seulement nuisible pour l'environnement et le tourisme, mais elle entraîne aussi des répercussions préoccupantes sur la santé des riverains exposés (irritation des yeux, difficultés respiratoires, nausées et maux de tête), essentiellement dues aux émissions de gaz par les algues en décomposition, à l'oxydation qu'elles provoquent et à leur odeur pestilentielle. La Collectivité et l'état se

sont donc mobilisés, afin de trouver des solutions communes.

Parmi ces solutions, la brigade verte qui nettoie les plages au quotidien a obtenu de bons résultats, et en quelques semaines, le littoral a retrouvé son aspect accueillant.

La présidente comme la préfète ont salué le travail accompli jusqu'ici et encouragé la brigade verte à ne pas relâcher ses efforts. Les jeunes brigadiers ont assuré la collectivité et l'état de leur satisfaction à mener ce travail en faveur du territoire, de ses habitants et des touristes. La brigade verte est active pour une durée d'un an renouvelable, sa priorité reste le ramassage des algues, mais ses agents seront également formés à devenir des ambassadeurs du tri sélectif des déchets, sous la houlette de la direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la Collectivité, qui supervise déjà le planning de collecte des algues et qui les encadrera par la suite dans leur mission de sensibilisation de la population au tri des déchets ménagers.

Par ailleurs, le colloque organisé vendredi 29 janvier par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur la revalorisation des algues Sargasses, a mis en exergue la nécessité de se pencher sur la question du traitement de ces déchets marins et de trouver des possibilités de revalorisation bénéfiques pour l'environnement et utiles pour les territoires impactés. Plusieurs procédés ont été mis en lumière, à charge pour l'ADEME de sélectionner les plus pertinents et de les rendre opérationnels.



Une mission interministérielle sur l'impact des algues sargasses à Saint-Martin

La présidente Aline Hanson a reçu en collectivité, mardi 26 janvier 2016, messieurs Tristan Florenne de l'IGA, François Guerber de la CGEDD et François Cola-Belcour de la CGAAER, membres de la mission interministérielle, chargée d'étudier le phénomène d'échouage des algues sargasses et d'apporter une contribution à sa résolution.

C'est à l'initiative de la ministre des outre-mer et des ministres chargés respectivement de l'écologie et de l'agriculture que cette mission interministérielle a été instituée. Les trois chargés de mission ont rencontré les autorités locales tout au long de la semaine, afin de mieux cerner l'ampleur du phénomène et les actions diligentées sur le territoire au cours de l'année 2015.

La Présidente Hanson a mentionné en préambule l'implication des services de la Collectivité, qui s'est fortement mobilisée face au caractère exceptionnel du phénomène, et malgré le manque d'outillage adapté.

« Dans un premier temps, c'est la Collectivité qui a investi des moyens financiers dans l'achat de matériel et des prestations ponctuelles de nettoyage souscrites auprès d'entreprises privées. Nous avons fait du mieux possible, il fallait agir et rassurer la population ». La présidente a évoqué l'impact de cette pollution marine, et rappelé les méfaits des algues sur la santé publique, notamment pour les riverains des secteurs touchés, comme en baie de Cul de Sac, où les habitants s'étaient mobilisés pour alerter les pouvoirs publics. Les moyens humains et matériels engagés par la collectivité et leur coût ont été passés en revue. Compte tenu des besoins constants de ramassage des algues, la Présidente a demandé que la brigade verte soit pérennisée, avec le soutien de l'état.

Présent lors de l'entretien, le DGS Philippe Millon, a fait part de la volonté de la Collectivité de se porter candidate à l'expérimentation de dispositifs innovants, visant à contenir les algues au large ou à les collecter en mer. En conclusion, la présidente Aline Hanson a rappelé la nécessité de poursuivre les efforts conjoints (Etat - COM - ARS) de ramassage des algues, et de se pencher sur la revalorisation de ces déchets marins.



INSEE : Un diagnostic territorial sur Saint-Martin

La Présidente Aline a reçu en collectivité, le mardi 26 janvier 2016, le directeur interrégional Antilles Guyane de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, monsieur Didier Blaizeau, et le chef de la Région Guadeloupe, Jean-Eric Place. Cet entretien préconisé par l'INSEE, a eu pour objectif la présentation des grandes lignes du diagnostic territorial réalisé par l'institut, à partir des données transmises par les institutions locales.

La Présidente a rappelé en préambule le préjudice que représente l'absence d'Antenne de Statistiques pour Saint-Martin. Une demande spécifique a pourtant été formulée par la Collectivité auprès de l'état, depuis 2012, mais elle est restée lettre morte. Saint-Martin est actuellement la seule Région Ultra Périphérique (RUP) d'Europe à ne pas avoir d'Antenne de l'INSEE, alors même que des collectivités comme la Nouvelle Calédonie et la Polynésie disposent d'instituts territoriaux de statistiques et que notre voisin Sint Maarten qui est un PTOM possède une antenne très développée avec des données éco-touristiques approfondies. Pour la Présidente, il devient très urgent pour le territoire de pouvoir bénéficier de cet outil de mesure, pour la collecte de données mais aussi leur ana-

lyse afin d'adapter les politiques publiques. C'est par exemple primordial dans le cadre de l'attribution de fonds européens et du calcul du Produit Intérieur Brut (PIB). Une demande qui est « une démarche de raison » a jugé Didier Blaizeau, qui s'est engagé à appuyer la demande de la Collectivité auprès de l'état, qui est le seul décideur dans cette affaire.

Après avoir rappelé succinctement les missions de l'INSEE, qui reste un partenaire privilégié des régions, collectivités et département, lorsqu'il s'agit de réaliser un éclairage statistique sur le territoire, Didier Blaizeau a présenté la première base du diagnostic de l'INSEE concernant Saint-Martin. Parmi les données transmises, notamment en matière d'emploi, il est intéressant de noter que 1250 projets de recrutement ont été rapportés en 2015 (+ 350 comparé à 2013), sachant que 18% des entreprises locales déclarent au moins une intention d'embauche (+ 6 points par rapport à 2013) et que 30% de ces projets de recrutement sont saisonniers. Enfin, 1500 jeunes sont sans activité sur le territoire, c'est-à-dire sans formation, ni emploi. Le PIB de Saint-Martin s'élève à 14 700€/habitant (chiffre de 2010), ce qui équivaut à 533 millions d'euros, alors qu'il était à la même période de 14



900€/Ha en Guyane, 18 900€/Ha en Guadeloupe et de 29 900€/Ha en métropole. La croissance de Saint-Martin était de +2.3% par an, entre 1999 et 2010, avec une croissance démographique de 2.1% par an, ce qui tend à stagner aujourd'hui. Enfin, l'économie Saint-Martinoise est répartie comme suit : Le commerce, le transport et les services : 29%, l'administration : 28%, l'hébergement et la restauration : 15%, le BTP : 9% et les activités productives : 19%.

Ce diagnostic comporte des données chiffrées précieuses pour la Collectivité de Saint-Martin, qui ne manquera pas d'en analyser les répercussions sur la société saint-martinoise, tout en adaptant ses politiques publiques aux besoins réels du territoire.



Madame Chantal de Singly, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien, a été mandatée par la ministre des Affaires sociales, de la santé

et du droit, des femmes, Marisol Touraine, en collaboration avec la ministre des outre-mer, George Pau-Langevin, pour conduire une mission visant à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de santé en outre-mer émanant du projet de loi de modernisation du système de santé français.

Chargée d'associer les acteurs ultramarins à cette concertation, Chantal de Singly avait donc fait le déplacement à Saint-Martin, le samedi 30 janvier, afin de recueillir les éléments qui viendront alimenter la stratégie de santé dans les outre-mer. La vice-présidente Ramona Connor, en charge du portefeuille social de la Collectivité, a ainsi détaillé les besoins du territoire, au côté de la préfète Anne Laubies et de Nicole Gréaux, vice-présidente de Saint-Barthélemy.

Après avoir remercié Chantal de Singly pour son déplacement dans les îles du Nord, la vice-pré-

sidente a rappelé les enjeux de santé en outre-mer, et plus particulièrement à Saint-Martin où les structures d'accueil font cruellement défaut, insistant sur des difficultés comparables à celles de Mayotte ou de la Guyane. « Un territoire insulaire unique, partagé entre deux nations, deux systèmes de santé très différents, une frontière ouverte, une immigration massive, et un chiffre très parlant : 45 % de patients non assurés ».

Ramona Connor a par ailleurs évoqué le rapport de la Cour des comptes de juin 2014 sur la santé dans les outre-mer, soulignant le fait que Saint-Martin est « parfois compté avec la Guadeloupe, ou tout simplement oublié ».

« Pour faire évoluer la situation, la Collectivité de Saint-Martin a remis plusieurs rapports au Président de la République et à la Ministre des outre-mer sur la problématique médico-sociale du territoire.

Parmi les propositions qui ont été transmises : la création d'une agence de santé de Saint-Martin, parfaitement autonome de la Guadeloupe, sur le modèle des agences de St Pierre et Miquelon ou Wallis et Futuna a été proposée. Une demande similaire a été formulée concernant des missions de service public comme la CGSS. », a insisté la vice-présidente, non sans mentionner le pro-

jet de création d'un pôle médico-social dans le cadre du Plan Local de Santé, signé en 2014 avec l'ARS, qui viendrait donner une première réponse au manque d'infrastructures d'accueil. « Un projet d'une nécessité absolue ».

La vice-présidente terminait son intervention par un diagnostic de la situation de l'hôpital Louis Constant Fleming, qui a aussi fait l'objet d'un rapport de la Chambre territoriale des comptes en juin 2015, qui avait pointé du doigt le nombre très élevé des créances irrécouvrables auprès des hospitalisés et consultants, mais aussi l'ouverture tardive des droits par la Sécurité sociale (CMU – étrangers), et la forte hausse en 2015 du coût des EVASAN qui remet en question le plan de redressement financier.

« Dans ces conditions, la question se pose de la nécessaire et indispensable révision des modalités de financement du Centre hospitalier de Saint-Martin », a conclu la vice-présidente, assurant madame de Singly du soutien de la collectivité de Saint-Martin dans la réalisation de sa mission en outre-mer.



SPORTS AWARDS 2016 : Saint-Martin, une île de champions !

La Collectivité de Saint-Martin met un point d'honneur chaque année à récompenser les sportifs émérites du territoire et leurs encadrants. Vendredi 29 janvier dernier, la salle des fêtes de la MJC de Sandy Ground était en effervescence. De nombreux sportifs et les membres de leurs clubs d'attache avaient fait le déplacement pour recevoir le trophée de la Collectivité.

Présentée par le directeur de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Vie Associative, Charles-Henri Palvair, en binôme avec la chef du service Jeunesse Priscilla Bade, la cérémonie avait des allures de gala. Alain Gros Désormeaux, conseiller territorial en charge des Sports, a représenté la Présidente Aline Hanson, au côté de ses collègues, le vice-président Wendel Cocks, la conseillère Jeanne Rogers Vanterpool et le conseiller José Vilier. Chacun à leur tour, ils sont montés sur scène pour honorer un jeune sportif pour son parcours et ses performances. Athlètes, cadres techniques, juges arbitres et dirigeants de clubs, ont été mis en lumière, une occasion pour la Collectivité de Saint-Martin d'encourager la jeunesse à se dépasser par la pratique d'un sport et de remercier les bénévoles qui accompagnent ces jeunes au quotidien. Saint-Martin peut être fier de ses sportifs car certains se distinguent au niveau

régional, national et même international.

Ainsi, le jeune Thomas Witczak, 13 ans (Cadet), vice champion de France de ski nautique, a été sacré Sportif de l'année sous les applaudissements de la salle. Bedelya Hunt, 17 ans, championne de volley Ball, a reçu le titre de meilleure féminine de l'année, tandis que le titre de meilleur sportif masculin de l'année a été remporté par Tasso Natal, vice champion de France de Karaté, à tout juste 14 ans. Enfin, le Hall of Fame a été attribué à Harold Urbino pour son parcours émérite.

La Collectivité de Saint-Martin salue un à un les sportifs du territoire qui par leurs exploits portent haut les couleurs de la Friendly Island. La Collectivité et les services organisateurs remercient chaleureusement l'ensemble des partenaires de cette belle soirée, et tous ceux qui ont rendu possible les Sports Awards 2016. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine !



Alain Gros Désormeaux et Thomas Witczak, vice champion de France de ski nautique



ZUMFIT poursuit ses sessions de Zumba dans les quartiers !

La 3e édition de ZUMFIT, organisée par la direction de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec l'association Jeunesse Soualiga et la Semsamar, a démarré sur les chapeaux de roue.

La première session de ZUMFIT a eu lieu le 15 janvier 2016, l'équipe de ZUMFIT parcourt les quartiers pour proposer une heure de zumba gratuite pour tout public, tous les vendredis soir, jusqu'au 24 juin 2016. Retrouvez ZUMFIT à Marigot, ce vendredi 11 mars à 19h30 !

MARIGOT	GRAND-CASE	QUARTIER D'ORLÉANS	SANDY GROUND
15 JANVIER	22 JANVIER	29 JANVIER	05 FÉVRIER
12 FÉVRIER	19 FÉVRIER	26 FÉVRIER	04 MARS
11 MARS	18 MARS	01 AVRIL	08 AVRIL
15 AVRIL	22 AVRIL	29 AVRIL	10 JUIN
13 MAI	20 MAI	03 JUIN	
24 JUIN	17 JUIN		

ZUMFIT est une occasion de partager un moment sportif et convivial, en partenariat avec l'équipe d'animation de la Collectivité. Comme lors des premières éditions, ZUMFIT viendra à votre rencontre dans les quartiers de Grand-case, Orléans, Sandy Ground et Marigot.

Ne manquez pas ZUMFIT ! La Collectivité de Saint-Martin vous invite nombreux à participer à la manifestation ZUMFIT, tous les vendredis soir, une occasion de se réunir en plein air et de profiter d'une heure de détente collective.

3) LES BRÈVES DU MOIS

Madame Fleming-Hodge fait don d'un terrain à la collectivité de Saint-Martin

Madame Yvette Fleming-Hodge a fait don à la Collectivité de Saint-Martin d'un terrain situé à Concordia. La Présidente Aline Hanson qui a signé l'acte au nom de la Collectivité, le 24 février dernier, a tenu à remercier personnellement madame Yvette Fleming-Hodge pour ce geste altruiste en faveur de l'intérêt général de Saint-Martin et de ses habitants.

La Présidente a salué la générosité de madame Fleming, qui a fait don de plusieurs terrains à l'institution, ces dernières années.



Ouverture de l'axe routier Kennedy-Hollande, le 1^{er} mars 2016

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Commission de l'Aménagement du territoire, des travaux, de l'urbanisme et du transport, a validé la réouverture de la jonction routière entre la rue de Hollande et la rue Kennedy, à Marigot.

Par cette décision, la Collectivité de Saint-Martin souhaite redonner à cette portion de rue son utilité première et permettre de fluidifier le trafic dans cette zone très fréquentée du centre-ville, mais aussi éviter l'engorgement de véhicules en stationnement et les rassemblements intempestifs sur le bord de la chaussée, pour des raisons évidentes de sécurité publique et de tranquillité des riverains. L'ouverture de ce tronçon sera effective à compter du mardi 1^{er} mars 2016, en sens unique.

La collectivité de Saint-Martin demande aux automobilistes de respecter ce nouveau sens de circulation et les remercie de leur collaboration.



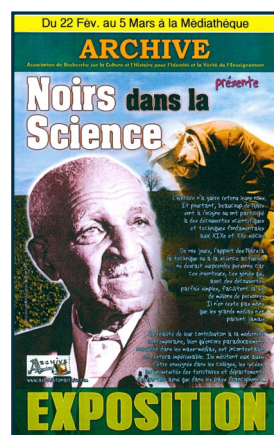
Une exposition intitulée « Les Noirs et la Science » à la Médiathèque

La Médiathèque territoriale informe le public qu'elle accueille du 22 février au 05 mars 2016, une exposition intitulée « Les Noirs dans la science ». Cette exposition est organisée dans le cadre du « Black History Month ».

Le public est invité à venir nombreux découvrir cette exposition proposée par la Médiathèque territoriale, aux horaires d'ouverture habituels.

La médiathèque est ouverte le lundi et le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 19h, le jeudi et le vendredi de 11h à 19h00 et le samedi de 9h à 13h.

(Médiathèque territoriale de Saint-Martin, rue Jean-Luc Hamlet, Concordia)



Un stock important de néons et d'ampoules, collecté par la déchèterie de Galisbay

La déchèterie de Galisbay s'était associée l'an passé à la collecte des tubes néons et des ampoules LBC, réalisée dans les lieux publics, dans le cadre de la campagne nationale de l'éco-organisme Récylum à laquelle participe activement la Collectivité de Saint-Martin.

Lundi 15 février 2016, la collectivité de Saint-Martin a récupéré ces déchets à la déchèterie pour les transporter à l'écosite de Grandes Cayes, qui se chargera d'envoyer ces ampoules et néons usagés en Guadeloupe, pour être recyclés.

La Collectivité de Saint-Martin remercie l'ensemble des usagers de la déchèterie de Galisbay, qui grâce à leur implication en faveur de la protection de l'environnement ont contribué à faire de cette collecte, réalisée sur huit mois, une belle réussite.



La collectivité de Saint-Martin informe les automobilistes que le disque bleu de stationnement en zone bleue est disponible dans les lieux suivants :

- Hôtel de la Collectivité
- Station de la police territoriale à Marigot
- Station-service Blue Point à Galisbay
- Station-service Best By Gas à Quartier d'Orléans
- Station-service Boat services à Sandy Ground
- Station-service Artsen Shell, rue de Hollande à Marigot
- Station-service Delta Petroleum, route de la Savane
- Station-service Delta Petroleum à Quartier d'Orléans
- Station-service Delta Petroleum à Sandy Ground
- Station-service Cadisco à Sandy Ground
- Station service Cadisco à Baie Orientale
- Station-service Cadisco à Baie Nettlé

La collectivité de Saint-Martin invite les automobilistes à récupérer leur disque de stationnement en zone bleue dans l'un de ces 12 points de distribution ci-dessus, et remercie l'ensemble des stations-service de la partie française pour leur participation active dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Attention aux nuisances sonores !

La collectivité de Saint-Martin rappelle que par un décret du 31 août 2006 la réglementation relative à l'atteinte de la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit, a été introduite dans le code de santé publique. Ainsi, aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé d'autrui, dans un lieu public ou privé (article R1334-31).

La collectivité de Saint-Martin informe les tenanciers de bars, restaurants et autres établissements ouverts au public, qu'il est impératif de respecter la réglementation relative à la tranquillité du voisinage. Il en est de même pour les particuliers qui doivent eux aussi se soumettre à cette réglementation.

Quelles que soient les circonstances, même si l'habitation est mal isolée, ou qu'il n'y a pas de faute avérée, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, le tapage diurne ou nocturne peut être sanctionné.

Le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique, si bien qu'une constatation auditive suffit à dresser un procès verbal.

Le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une amende prévue pour les contraventions de la 3e classe. Une peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi à commettre l'infraction peut également être prononcée (article R1337-8). Le fait de faciliter sciemment par aide ou assistance une telle infraction est également puni de la même peine (article R1337-9).

Peuvent être sanctionnés par la loi les cris d'animaux (principalement les aboiements de chiens), le bruit issu des appareils de diffusion du son et de la musique, des outils de bricolage et de jardinage, des appareils électroniques, mais aussi des jeux bruyants, des pétards et feu d'artifice, des activités occasionnelles (fêtes, travaux).

Quelles sont les sanctions ?

L'infraction étant de caractère pénal, elle doit être constatée par un agent assermenté. Cependant, la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit a donné aux agents de l'état et des municipalités le pouvoir de rechercher et de constater les infractions relatives au bruit.

Le fait de faire obstacle au contrôle par les agents est passible de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7500€. Le fait de ne pas se conformer à une mise en demeure est passible de 30 000€ d'amende et de deux

ans d'emprisonnement. En cas de paiement dans les 45 jours, le montant de l'amende est de 68€. Au-delà de ce délai, c'est l'amende forfaitaire majorée qui s'applique, soit 180€. Pour le tapage nocturne (article R623-2 du code pénal), il s'agit d'une amende de 3e classe (450€ au plus). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Soucieuse de la tranquillité publique, la Collectivité de Saint-Martin demande à tout un chacun de respecter cette réglementation sur le respect du vivre ensemble.

Note aux usagers de la déchèterie Bienvenue-Galisbay

Durant le mois de mars 2016, la déchèterie sera fermée comme suit :

- JEUDI 03 (Mi-carême)
- VENDREDI 25 (vendredi Saint)
- LUNDI 28 (lundi de Pâques)

Du mercredi 23 mars au mercredi 30 mars 2016 : la déchèterie sera ouverte de 10h00 à 17h00 (fermé le samedi durant cette période).

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Elagage autour des bacs-poubelles

Afin de faciliter l'accès aux bacs poubelles des camions collecteurs de déchets, la collectivité de Saint-Martin va devoir procéder à l'élagage de certains arbres sur la voie publique.

Cet élagage concerne différents secteurs de l'île ; il est ainsi précisé aux habitants ayant des arbres dans leurs jardins que les branches qui dépassent de leur propriété seront également élaguées.

La Collectivité de Saint-Martin remercie la population de sa compréhension.

Du 20 janvier au 20 mars 2016, ne rate pas tes inscriptions « Admission Post Bac » (APB)

Comment faire ?

C'est Simple, tu te rends sur le site : <http://www.admission-postbac.fr>.

Pas d'ordinateur ou pas d'Internet à la maison ? Pas de panique... Rends-toi au CDI de ton établissement scolaire ou à la Médiathèque, rue Jean-Luc Hamlet à Concordia.

Ci-dessous le calendrier 2016 de l'Admission Post Bac :

- Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de souhaits post bac : du 20 janvier au 31 mai 2016.
- Date limite de confirmation et d'envoi des dossiers-papier : le 2 avril 2016.
- Consultation par les candidats de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature : du 3 au 6 mai 2016.
- Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :
 - Première phase : le 8 juin à 14h / consultation et réponse jusqu'au 13 juin à 14h.
 - Deuxième phase : le 23 juin à 14h / consultation et réponse jusqu'au 28 Juin à 14h.
 - Troisième phase : le 14 juillet à 14h / consultation et réponse jusqu'au 19 juillet à 14h.

Tu veux faire quelque chose de ta vie ? Alors, prévois la suite de tes études !

Le Conseil Territorial des Jeunes de Saint-Martin

Les remerciements de la Présidente de la CTOS

La vice-présidente Rosette Gumbs-Lake, présidente de la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires, tient à féliciter les organisateurs du carnaval 2016 représentés par l'association « Festivités Carnavalesques de Saint-Martin », et remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de cette édition 2016, qui a illuminé Saint-Martin, par ses superbes défilés, ses troupes colorées et ses soirées festives.

La vice-présidente tient aussi à saluer tout particulièrement ses équipes de la CTOS et du service

périscolaire, ainsi que les directeurs et les équipes pédagogiques des écoles de Saint-Martin, qui ont participé avec brio à l'élection des petites reines du périscolaire 2016. Rendez-vous l'année prochaine !



Les gagnantes Miss Pitchounette et Miss Mini Reine 2016



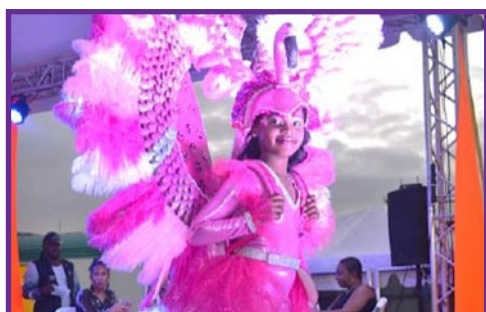
Miss Mini Reine 2016 : FERROL Shaliyah (candidate n°1)



Miss Pitchounette 2016 : FARLOT Maëlis (candidate n°3)



Candidate n°1 Miss Pitchounette



Candidate n°2 Miss Pitchounette



Candidate n°3 Miss Pitchounette



Candidate n°4 Miss Pitchounette



Candidate n°5 Miss Pitchounette



Candidate n°1 Miss Mini Reine



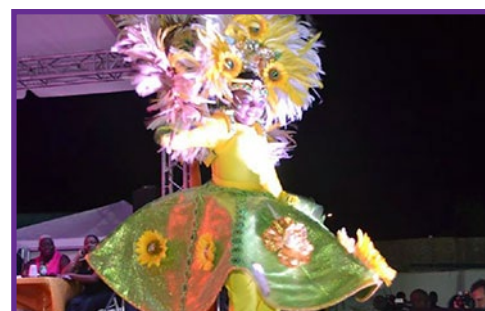
Candidate n°2 Miss Mini Reine



Candidate n°3 Miss Mini Reine



Candidate n°4 Miss Mini Reine



Candidate n°5 Miss Mini Reine

	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
Maternelles	 Accueil Jeux de connaissance	Cinéma (matin)	Activités sur centre 	Watersplash (matin) Sortie sur le boardwalk	Pas d'accueil 
Elémentaires		Watersplash (matin) Sortie sur le boardwalk		Cinéma (matin)	
	Lundi 28	Mardi 29	Mercredi 30	Jeudi 31	Vendredi 01
Maternelles	Pas d'accueil 	Sortie  La chasse aux oeufs	Activités sur centre 	Préparation de la Fête finale sur centre	Fête finale Sur l'accueil Nina DUVERLY 
Elémentaires					

Ce programme d'activité peut-être soumis à des éventuelles modifications

Bonne vacances de Pâques 2016

Chers Parents,

La Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires organise un Accueil Collectif de Mineurs Sans hébergement du 21 mars au 01 avril 2016 de 8h30 à 16h00 du lundi au vendredi.

Au programme : Chants, Danses, Visites diverses, Travaux manuels, Sports...

Dans les écoles suivantes :

- Maternelle Jean ANSELME
- Maternelle Siméonne TROTT
- Elémentaire Aline HANSON
- Elémentaire Nina DUVERLY
- Elémentaire Clair SAINT-MAXIMIN
- Elémentaire Marie-Amélie LEYDET



Inscriptions au Service Inscription :

Annexe CTOS, Ancienne Ecole Évelina HALLEY
97150 Marigot Saint-Martin

Pièces à fournir :

- Copie du Carnet de Vaccination
- Copie assurance en responsabilité civile

Prix : 25 euros (par enfant, repas compris)
Pour les 2 semaines



Annexe de la CTOS – Ancienne Ecole Évelina HALLEY – Marigot 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 27 94 84 / 0690 88 20 15 – Télécopie 0590 29 51 46

Dears Parents,

The CTOS is organizing Easter Holiday Camps, from the 21st of march to the 1st of april 2016, from 8:30 am to 4pm, monday to friday.

Program : Singing , Dancing, Outdoor visits, Handy craft, Sports...

At the following schools :

- Jean ANSELME Kindergarten
- Siméonne TROTT Kindergarten
- Aline HANSON elementary
- Nina DUVERLY elementary
- Clair SAINT-MAXIMIN elementary
- Marie-Amélie LEYDET elementary

Inscriptions :

Inscription department
CTOS second office
Former Evelina kindergarten school in Marigot

Necessary documents :

- Copy of the Vaccination book
- Certificate of liability insurance

Price : 25 euros (per child, lunch included)
For the two weeks





rsm-ga.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES OUTRE-MER



La promesse
d'un avenir

Tél.: 0590 40 75 75

& DE 13H30 A 16H30

LES MERCREDIS
& VENDREDIS
DE 8H30 A 11H30



SEMAINE DE RECRUTEMENT

DU R.S.M.A

DU 14 AU 17 MARS 2016

Vous êtes âgés de 18
à moins de 26 ans ?

vous recherchez une formation ?
une préparation à l'emploi ?
une expérience professionnelle ?

UNE SOLUTION À TON INSERTION

REUNION D'INFORMATION

LUNDI 14 MARS 2016

De 08 H 30 à 10 H 00



SERVICE A.I.O
(ANCIENNE ÉCOLE ÉVELYNA HALLEY)

TÉL. : 0590 27 94 81
0590 27 94 82



SAINT MARTIN CUL-DE-SAC
FISH DAY



2016 FROM THE SEA
TO THE POT

**FOOD, FUN
MUSIC & CULTURE**

A traditional event for the whole family!
Un évènement traditionnel pour toute la famille!

SAVE THE DATE!

**SUNDAY
MAY 08, 2016**

10:00AM - 10:00PM

DIMANCHE 8 MAI 10H00 - 22H00





- Collectivité de Saint-Martin -

*Ensemble,
Construisons l'Avenir*



Toute l'actualité de la Collectivité de Saint-Martin sur :
www.com-saint-martin/ |  « Collectivité de Saint-Martin – our news »

Collectivité de Saint-Martin BP 374 – 97054 Saint-Martin cedex
Téléphone : 05 90 87 50 04 | Télécopie : 05 90 87 88 53